

# COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE TIR A L'ARC

Maison Départementale du Sport 26 Rue Denis PAPIN 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

# REUNION C. D. N. T. A. – CLUBS SUR LES AIDES 2016 12 DECEMBRE 2015

<u>Clubs présents</u>: Villeneuve d'Ascq, Seclin, Douai, Marly, Escaudain, Bousbeque, Linselles, Lomme, L'Ecrevisse, Wervicq.

<u>Membres CDNTA présents</u>: Jean-Pierre DESORT, Patrice CAPON, Michel CESZYNSKI, Marc MARTEL, Edith BLOIS, Christophe LEMAIRE.

En ouverture des travaux, Jean-Pierre DESORT – Président du CDNTA - précise qu'il faudrait que de plus en plus les Compagnies, Clubs, ou Associations locales se référent au Comité Départemental Nord de Tir à l'Arc. Pourquoi ?

La Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale a décidé, sur un plan national, et bien sûr au niveau de notre Département du Nord, de ne prendre en compte que des dossiers CNDS, pour celles qui demandent une subvention supérieure à 1 500 € (1 500 € doivent représenter 50% du montant de l'action ce qui « monte » l'action à 3 000 €). A la vue de la taille et des budgets des Clubs, ces conditions sont inadaptées à notre sport Tir à l'Arc. C'est pourquoi il est préféré d'axer pour vos demandes sur le CDNTA TDR (Tête de Réseau).

Il y a toujours deux domaines pour le CNDS : la Formation via les heures BE (sauf si à réfléchir, nous ne formons pas de nouveaux BE ...) et **surtout** l'investissement en matériel d'archerie, à suivre ...

Chaque Club présent s'exprime – Jean- Pierre DESORT & Michel CESZYNSKI répondent.

## 1/ Le CDNTA, Tête de réseau « services » :

#### Du club de Villeneuve d'Ascq:

« Les heures BE réalisées par Pascale L. ont été bénéfiques pour les archers de haut niveau du club, ce qui a aussi entraîné un effet de motivation pour d'autres. L'action s'est déroulée sur deux années et a porté sur le plan technique mais aussi mental.

L'option choisie a été de privilégier les archers de haut niveau au sein du club car pour les autres la formation est réalisée par les entraîneurs bénévoles du club.

Pour 2016, le club n'a pas encore décidé comment se positionner au vu du départ de Pascale L. et

de l'emploi du temps des éducateurs BE. »

# Réponse du CDNTA:

« Il est possibilité de recourir à Adrien O. qui est aussi un international en arc à poulies et a des disponibilités. Il a été recommandé par Sébastien B. suite à une demande du CDNTA.

Dans le Nord, il y a des BE mais qui ne souhaitent pas revenir dans le giron sportif associatif car cela ne leur permet pas de vivre convenablement.

Pour les arcs classiques, c'est plus compliqué car Isabelle D. et Didier S. ont un planning chargé et des déplacements qui peuvent être longs ».

# <u>Du club de Bousbeque</u>:

« Content des actions d'Isabelle D. Nouvelle demande pour 2016 ».

# <u>Du club de Roubaix</u>:

« Recours à Didier S. en 2014/2015 et 2015/2016. Retour positif. Pas de demande en 2016 compte du fait que la Compagnie ignore si elle aura une salle à la rentrée 2016 et actuellement pas de terrain ».

#### Du club de Seclin:

« Expérience d'avoir eu recours à Pascale L., Isabelle D. et Didier S. Isabelle axée sur les jeunes et Didier sur les adultes. Pascale pas forcément « bien vécue » par les archers car pas de « haut niveau » au sein du club à proprement parler ».

#### Du club de Marly:

« Recours à Pascale L. car majorité d'arcs à poulies et d'adultes. Formation adaptée. Recours à Didier S. plus mitigé pour les adultes et comme peu de jeunes au sein du club, actuellement, pas de demande pour 2016 de prime abord mais réflexion en cours ».

#### Réponse du CDNTA:

« Il est nécessaire pour les clubs de présenter un planning à l'éducateur sportif et non pas l'inverse.

# Il aussi possible de et surtout de <u>mutualiser les compétences et les lieux.</u>

Le club de Villeneuve d'Ascq se propose de mutualiser le terrain villeneuvois avec les autres clubs pour éviter que le BE ne soit présent pour 2 heures et que le club demandeur paye de forts frais de déplacements. Il existe aussi des terrains dits « départementaux » (Grande-Synthe Jeumont, Douai,) dont les installations ont été financées par le CDNTA et dont les clubs « en contrepartie » ouvrent les terrains aux besoins départementaux.

Il y aussi d'autres terrains comme VA, Escaudain, Wattrelos. Dans l'absolu, possibilité de recourir à 7 terrains couvrant l'ensemble du territoire ».

Actuellement, l'urgence est que les clubs fassent parvenir leurs besoins. Le CNDS impose au CDNTA de réactualiser son plan de développement. Le CDNTA a toujours souhaité coller aux demandes réelles des clubs, leurs motivations.

# Du club de Douai:

« Recours à Pascale L. de façon mensuelle uniquement pour les arcs classiques. Intéressant mais décalage entre l'attente des archers et les axes souhaités par Pascale. Recours depuis 2 ans à Didier S. qui vient en complément pour travailler sur la section de Raimbeaucourt qui a décliné. Recentrage sur Douai avec comme objectif de créer une équipe DRE. Demande de formation sur 2016 ».

<u>CDNTA</u>: Bilan financier sur 2015. Le CDNTA a reçu 4 000 €. Pour atteindre les 50% de financement comme promis lors de l'AG, le CDNTA a complété le delta.

Coût d'une heure BE : 30 € et les frais de déplacement s'élèvent à 30 centimes du km. Actuellement, plus de 8 000 € de demande pour 2016. On ne sait pas combien seront financés par le CNDS. Il faut faire parvenir les demandes avant le 31 décembre 2015, en fonction des disponibilités de nos BE, avec un emploi du temps validé.

#### 2/ Le CDNTA, Tête de Réseau « matériel » :

<u>En 2015</u>, le financement a été de 12 000 € auprès du CNDS et 6 000 € auprès du Conseil Départemental soit un financement de 45%. Pour atteindre les 50% (cf AG), le CDNTA a mis le complément pour financer sur ses fonds propres. Bien plus pour les demandes urgentes ou spécifiques et justifiées!

<u>Pour 2016</u>, les demandes portent sur des abris, du matériel mais aussi des demandes « autres ». Or, ces demandes types tenues de sport ou matériel informatique ne sont plus prises en compte par le CNDS.

Le montant demandé s'élève à 26 000 € donc si on reste à 50%, la part à subventionner est de 13 000 €. Pour 2016, le CNDTA peut financer ces 50% même si les financements CNDS et CG baissent.

A préciser que s'il y une baisse des financements drastiques en 2016, le CDNTA devra peut-être baisser son aide en 2017 même si la trésorerie est bonne.

Donc possibilité pour les clubs à jour des documents d'engager les acquisitions dès janvier 2016. Les devis et les factures doivent être au nom du CDNTA.

## 3/ Le tir 3D et le parcours

Au départ, le CDNTA (dans son Bureau actuel) ne s'est peu ou pas intéressé pour les sports de Parcours & Nature. Bien que ... une participation sur une équipe au 3D au Championnat de France à BLAYE, a été financée.

Puis des formations ont été organisées sur un parcours mêlant les 3 disciplines (nature, 3D, campagne). Peu de retour.

L'organisation du Championnat du Nord 3D avec le Club de L'Ecrevisse pour 2016 et les années à venir est actée.

Concernant les règles, lorsqu'il n'y a pas de duel, la règle actuelle, est qu'il faut, pour monter sur un podium et avoir le titre de champion du Nord, atteindre 60% des performances du niveau national.